

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4937>



# Intervention devant le recteur le 24 juin 2015

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - PsyEN EDO -



Date de mise en ligne : vendredi 2 octobre 2015

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Lors du CTA du 24 juin, Didier Porthault a fait la déclaration suivante.

Le CIO de Dijon 1, est situé a un emplacement facilement accessible par les transports en commun. Outre ses actions dans les Eple, il reçoit environ 1800 personnes dans ses locaux sur l'année scolaire pour des entretiens approfondis, un accompagnement documentaire ou des actions de communication en direction des familles comme l'action « échange parents ». Il a une place de tiers entre l'établissement et la famille. Il intervient sur un bassin où existe une forte densité d'EPLÉ et un réseau partenarial très riche.

Le CIO a un rôle irremplaçable de de centre ressource pour les Conseillers d'Orientation Psychologue Il permet le maintien de l'expertise grâce aux échanges au sein de l'équipe animée par la DCIO. Il remplit des missions institutionnelles comme observatoire du district par exemple qui ne se limitent pas au conseil en orientation. Le CIO joue également un rôle dans la mise en œuvre de la politique académique et comme force de proposition, Le CIO joue un rôle et prend en charge l'accueil des élèves à besoins spécifiques ou les allophones, le CIO participe pleinement à a lutte contre l'échec scolaire, au repérage et à la lutte contre le décrochage scolaire et pour le retour en formation initiale.

A l'occasion de ce CT Le rectorat nous annonce la reprise des budgets de fonctionnement et des loyers dans l'attente de l'arrêté de fermeture du CIO de Dijon 1 et la constitution d'un cio d'état unique multisites.

Nous prenons acte de la reprise par l'académie du budget de fonctionnement du CIO DIJON 1 en substitution des obligations légales du conseil général.

Nous prenons acte de la volonté du rectorat de maintenir deux sites ce qui préserve les possibilités d'accueil des usagers et de meilleures conditions de travail pour le personnel plutôt qu'un éventuel projet de fusion sur un site unique auquel nous ne sommes pas favorables

Nous prenons acte des discussions en cours évoquées lors du groupe de travail précédent ce CT et de l'éventualité de création d'un deuxième CIO d'état sur DIJON évoqué avec les représentants du ministère.

Nous demandons cette création d'un deuxième CIO d'état sur Dijon et souhaitons que cette création soit la plus rapide possible afin de rassurer les collègues et les partenaires institutionnels du CIO.

En effet une inquiétude légitime existe parmi les personnels. Les visites de France Domaine auprès du CIO Dijon 2 le jour précédent ce CT nous interrogent fortement.

Nous rappelons ici notre attachement à la reprise par l'état de tous les CIO existants et notre opposition à la constitution de sites au statut flou qui permettent de contourner les textes concernant la gestion du personnel en particulier pour les affectations et qui créent des difficultés pour les directeurs de CIO chargés de plusieurs sites où il est plus difficile d'assurer le travail partenarial par exemple.

Il nous semble important que les collègues puissent obtenir une mesure de carte scolaire une fois l'arrêté de fermeture confirmé.